

Questions orales

M. Trudeau: Eh bien non, monsieur le président. Les partis provinciaux, que ce soit du Québec, de l'Alberta ou de la Colombie-Britannique, présentent nécessairement un point de vue provincial, et c'est non seulement leur droit mais dans leur intérêt de le faire. Nous au gouvernement fédéral—et je pensais que ce serait le point de vue de l'opposition—présentons un point de vue national. Et c'est ce que nous avons tenté de faire en disant: Bien sûr, cette taxe en particulier est une taxe de juridiction provinciale. Comme nous voulons, nous, couper nos taxes fédérales, nous pouvons le faire dans notre domaine, mais essayons donc une bonne fois de le faire conjointement! Nous l'avons fait conjointement avec neuf provinces sur dix, la dixième n'ayant pas pu donner de réponse. Alors il ne faut pas accuser le gouvernement fédéral de n'avoir pas voulu négocier. C'est M. Parizeau qui a laissé les neuf provinces et le gouvernement fédéral en arriver à une conclusion qui était agréable à tout le monde, et ensuite il a dit: Maintenant que la partie est jouée, moi j'ai d'autres choses à dire. Nous allons continuer de négocier avec lui. Je le répète, le gouvernement fédéral prendra les moyens nécessaires pour que les contribuables québécois ne perdent pas un cent à cause de ce désir de M. Parizeau de rendre le fédéralisme impossible.

• (1442)

[Traduction]

LA POSITION DU CANADA AUX NÉGOCIATIONS DU GATT

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, je suis grippé et je sors du lit. Je ne suis donc pas capable de crier pour me faire entendre.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: J'ai une question à poser au ministre des Finances.

Une voix: Parlez-donc.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Saint-Jean-Ouest.

M. Crosbie: Dans son récent budget, le ministre a maintenu certaines réductions douanières qui avaient été consenties en 1972 par M. Turner sous prétexte qu'il voulait juguler l'inflation. Le ministre les a donc reconduites dans son budget de 1978. Peut-il nous dire s'il a obtenu une quelconque contrepartie ou si ses collègues ont essayé d'obtenir une quelconque contrepartie, pour le maintien de ces réductions qu'il n'était pas tenu d'accorder, de la part des pays réunis à Genève pour négocier dans le cadre du GATT? Avons-nous obtenu une quelconque contrepartie?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nous prenons en considération tous les facteurs au cours de ces négociations. Ces réductions sont calculées sur une base temporaire dans le cas du Canada; elles ne sont pas permanentes et font donc encore partie de la série d'offres que nous pouvons faire dans le cadre des négociations de Genève. Je pense que le député peut maintenant rentrer et se remettre au lit.

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, je ne dirai pas au ministre ni au gouvernement où eux ils devraient aller. C'est bien trop évident.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Concernant ces réductions douanières, une industrie en particulier, celle des cercueils et des tombes...

[M. Graftey.]

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: ... a fait l'objet d'une réduction douanière, les tarifs ayant diminué de 22.5 p. 100 à 15 p. 100. A-t-on fait des instances au ministre étant donné que cette décision s'est soldée par la perte de 300 emplois et qu'il y a eu une augmentation considérable du nombre des cercueils et des tombes importés—probablement pour l'usage du gouvernement quand auront eu lieu les prochaines élections—et le ministre envisagera-t-il des mesures de protection supplémentaires pour des industries comme celle-ci qui fabriquent leurs produits ici même au Canada?

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, si nous songeons aux gens d'ici qui ont une tendance à encourager ce genre d'activité au cours des quinze dernières années à la Chambre, en l'occurrence la fabrication de tombes, je pense qu'ils en ont acheté bien davantage que nous. Évidemment, je n'ai reçu aucune recommandation particulière émanant du député ou de qui que ce soit.

M. Hnatyshyn: Essayez donc de vous mettre dans un cercueil japonais pour voir si vous aimez cela.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LES MESURES GOUVERNEMENTALES PROPRES À AMÉLIORER LA MANUTENTION DU GRAIN

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une ou deux questions au ministre des Transports qui est également chargé de la Commission canadienne du blé, concernant nos possibilités de transporter et de vendre nos céréales. Dans le numéro d'hier de la revue du ministère de l'Agriculture américain diffusée à l'étranger, on disait que le Canada, le plus gros fournisseur de céréales à la Chine, connaît des problèmes dans le transport des céréales qu'il exporte et que de toute façon le Canada ne serait peut-être pas en mesure de fournir à la République populaire de Chine les importations dont elle a besoin, pour novembre 1978.

Cette déclaration du ministère de l'Agriculture américain est-elle exacte? Dans l'affirmative, quelle mesure compte prendre le ministre pour d'une part améliorer le transport des céréales, et d'autre part disposer des réserves nécessaires dans les espèces et les catégories de céréales dont ont besoin la Commission canadienne du blé et les Chinois; le ministre compte-t-il recommander aux céréaliculteurs des Prairies de faire le maximum d'ensemencement ce printemps-ci pour y parvenir?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, l'importance des ventes que nous avons conclues nous a amenés à annoncer le 1^{er} mars aux agriculteurs les possibilités de débouchés en ce qui concerne la production de blé, de durum et d'autres céréales. Il est vrai que le programme de ventes de la Commission canadienne du blé est tel qu'on est presque parvenu au point de saturation, pour ce qui est des ressources de blé comme des facilités de transport et des installations portuaires.

Avec une vente record de, par exemple, 850 millions de boisseaux de céréales exportés cette année, nous aurons presque atteint le maximum des céréales que nous pouvons exporter en un an. Cette quantité représente la totalité de la récolte de 1977 disponible à l'exportation, plus 150 millions de bois-